



Pont Ascension

Par Maj69

Bonjour,

J'ai une question concernant le pont l'ascension.

Mon fils doit normalement aller chez son père. Il est spécifié dans le jugement que son droit s'exerce les jours fériés et pont qui suivent ses weekends de garde.

Le souci est que le père veut le récupérer le mardi soir et moi je souhaite le lui confier le jeudi matin.

Qu'en pensez vous ?

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est la phrase exacte du jugement ?

Par Maj69

Voici le texte

"Chaque fin de semaine paire du vendredi 19h au dimanche 18h"

" au cas où un jour férié ou un pont précéderait le début du droit de visite et d'hébergement ou en re en suivrait la fin, celui ci s'exercerait sur l'intégralité de la période"

Mon fils n'a pas école le mercredi.

Merci

Par kang74

Bonjour

Le mercredi n'est ni un pont ni un jour férié .

Donc son DVH commencerait le Mercredi soir 19h au mieux .

Par Maj69

Je vous remercie.

Bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Je suis d'accord, mardi soir c'est trop tôt, jeudi matin trop tard.

Après rien ne vous interdit de trouver un accord amiable.